



Salazac Infos

Octobre 2024

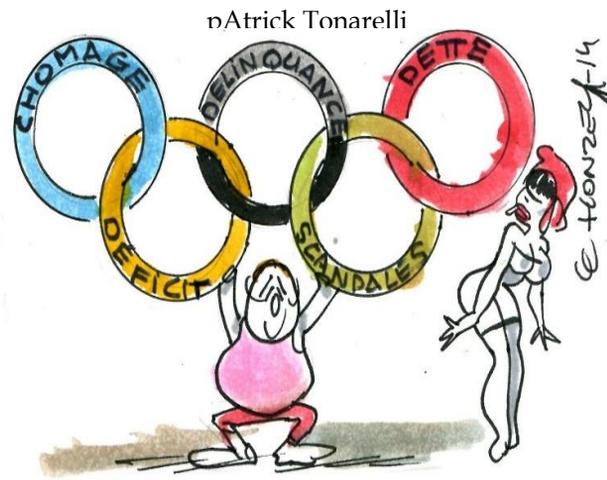
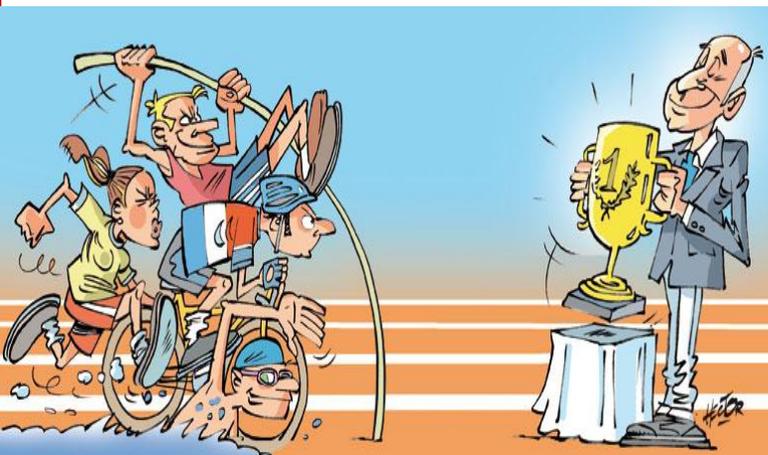
Des jeux qui tombent à pique

La glorification de quelques gagnants abîme fatalement dans son sillage des milliers de perdants. Si le dépassement de soi est indiscutablement une vertu, il est par ailleurs, continuellement modélisé et sollicité dans notre société. De cette manière, il entretient une comparaison systémique entre les individus, ce qui nuit considérablement à l'unité du genre humain. Comment concevoir un « vivre ensemble » apaisé alors que notre autre est aussi notre concurrent ?

Dès l'école élémentaire, nous recevons l'injonction de défendre notre place sur le podium en toutes circonstances, la règle du plus fort s'impose alors naturellement. Ainsi cette opération de « marketing » narcissique inscrit son devoir d'exigence. Les notes tombent tout au long d'une vie, les médailles brillent, les légions d'honneurs paradent et, ces mêmes honneurs, offerts parfois au prix d'une bravoure de pacotille, passent avec la caravane. De ces quelques vaches présentées au salon de l'agriculture, de ce hit-parade classant nos émotions musicales, à ces produits de l'année champions des rayons, les récompenses mercantiles pleuvent pour faire des consommateurs heureux. La glorification et la réussite se vendent bien. Mais qui distribue ces reconnaissances et sur quels critères ?

Le spectacle des jeux olympiques est certainement le plus valeureux, au sein de ses prouesses indiscutablement exceptionnelles et, légitimement valorisées. Mais doit-il à ce point faire oublier ces patriotismes qui s'entrechoquent, ces codes moraux si dissemblables, cette compétition stratégique qui désire faire tomber dans l'oubli tant de crimes ? C'est une autre lecture, bien plus complexe, qui se glisse derrière ces images télévisuelles. Bien sûr, les efforts, les sacrifices et les performances de ces athlètes sont magistrales. Ils sont l'aboutissement d'un énorme travail personnel, d'une assurance profonde, d'une application sans failles. Mais en réalité, l'entreprise n'a plus rien d'une aventure intime, elle devient un challenge à l'échelle d'un pays, dictée par une autorité d'état, soumise au jugement d'une nation, sous le regard du monde. Ces enjeux magnifiques sont utilisés et pervertis inévitablement, masquant au mieux une manœuvre politique grotesque, comme ce fut le cas chez nous cet été, au pire des massacres colonialistes immondes.

Tous les jours, nos héros effectuent un travail formidable. Nous leur devons une reconnaissance sans limite. Nos infirmières, nos pompiers, nos instituteurs, nos militaires, nos agriculteurs, nos artisans, cette liste non exhaustive d'opératifs qui consacrent leur vie à leur savoir-faire, contribuent à des exploits quotidiens. C'est aussi leur passion, leur expérience, leurs combats, leurs échecs comme leurs réussites et, leur désir à faire mieux chaque jour, qui tissent notre espoir en une cité idéale. Ils devraient tous avoir droit au podium, car ils ont compris instinctivement depuis longtemps ce que Nelson Mandela formulait dans cette phrase : « Je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends ».



Les Infos de François

Installation d'un coffret électrique

L'entreprise LOUBIERE a procédé à la mise en place d'un coffret dit « de marché », sur la place St Clément, afin de permettre un branchement électrique direct et ne plus perturber la tranquillité de l'église. Ce coffret sert pour notre pizzaiolo chaque mercredi, pour les vendredis de Salazac, et autres manifestations qui peuvent se produire sur cette place. Bien entendu, une prise spéciale et une autorisation municipale sont nécessaires pour s'y brancher.



Travaux publics



RESEAU ELECTRIQUE

L'entreprise CEGELEC a entamé les travaux de mise en discrétion du réseau électrique avec la préparation des emplacements des transformateurs et l'enfouissement des lignes. Début septembre, une déviation a été aménagée pour permettre l'accès aux riverains du Chemin des Plages.

Pour la tranche du Pontalion, une déviation est mise en place via le Chemin de la Croix Nord. La phase concernant les travaux de terrassement devrait se terminer courant décembre. Nous ne pouvons que féliciter cette entreprise qui a à cœur de limiter les nuisances auprès des riverains. Soucieux de la tranquillité de nos administrés, nous suivons de très près l'évolution de ce chantier.

N'hésitez pas à vous manifester directement auprès du chef de chantier CEGELEC si vous avez des contraintes particulières.



Pose de rochers sur le parking

Des rochers ont été installés d'une part, en limite du parking pour éviter que les véhicules ne détériorent les bordures et d'autre part, entre l'aire de pique-nique et celle de jeux pour enfants permettant ainsi de créer un passage sécurisé entre ces deux espaces.



RESEAU D'EAU

La SAUR va entreprendre des travaux du 23/09 au 15/10

Il s'agit de réaliser un maillage du réseau d'eau potable entre le Pontalion et la Croix Nord. Il permettra d'alimenter en eau potable les endroits stratégiques en cas d'intervention sur le réseau. Ce bouclage permettra également de supprimer la stagnation de l'eau dans les deux queues que comporte le réseau.

En cas de coupure, nous vous tiendrons informé via l'application PANNEAUPOCKET



DÉPARTEMENT DU GARD

MAIRE
de

SALAZAC

30760



BROYAGE

ITINÉRAIRE

L'Agglomération vous propose
de broyer gratuitement
vos végétaux
(broyage sur une aire
communale).

Nous renouvelons l'opération « BROYAGE DES DÉCHETS » en partenariat avec l'Agglomération du Gard Rhodanien.

**Pour cet automne, le broyage aura lieu le
MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024, de 8 heures à 11
heures 30.**

Aussi, comme d'habitude, au cimetière, notre agent communal balisera la zone où vous pourrez déposer vos déchets verts : c'est-à-dire : branches issues de l'élagage des arbres, des arbustes, les tontes de gazons, les feuilles mortes et broussailles des fleurs.

**Le dépôt pourra donc avoir lieu à
partir du VENDREDI 1^{er} NOVEMBRE
2024 jusqu'au
MARDI 26 NOVEMBRE 2024.**

Les Obligations Légales de Débroussaillage étant toujours d'actualité, profitez-en pour vous débarrasser des déchets verts.

A vos outils ! Et merci de votre participation !

Opération BRIOCHES

Pour vous, ce n'est qu'une brioche, pour les associations Unapei c'est un soutien pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap. Alors, cédez à la gourmandise solidaire.

Les bénévoles des associations du réseau Unapei vous donnent rendez-vous du **14 au 20 octobre 2024**, Un dépôt de brioches sera disponible en mairie. Un point de vente sera proposé à l'arrivée du car scolaire, le lundi et vendredi, ainsi qu'à Cabresse, chez François le samedi.



DEPART de Madame HORN

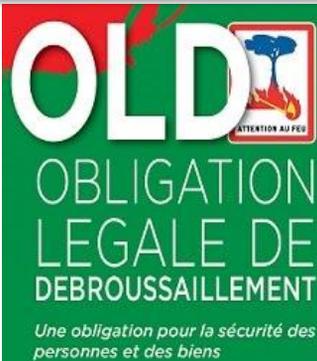
Après 24 ans passés à Salzac et le décès de son mari en mars dernier, Mme Horn a pris la décision (non sans émotion) de retourner dans son pays d'origine (la Suisse) afin de se rapprocher de sa fille. Nous garderons le souvenir d'une personne discrète et aimable.

NOS AMIS LES POMPIERS

Je voudrais rendre un hommage à nos soldats du feu qui sont sur le pied de guerre tout au long de l'année pour sauver des vies. Respect à leur courage.



Rappel



Débroussailler
Une nécessité, une obligation !

INFORMATIONS SUR L'OBLIGATION
LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Depuis 2018, le Préfet du Gard ordonne aux maires des communes situées sur des zones boisées de mettre en place les Obligations Légales de Débroussaillage (O.L.D.)

Il s'agit pour les propriétaires concernés de mettre en protection personnes et biens par des travaux d'entretien qui, pour certains, peuvent être laborieux mais restent nécessaires.

Si votre habitation ou parcelle se situe en zone U, zone soumise au débroussaillage réglementaire (c'est-à-dire à moins de 200 mètres d'un massif boisé de plus de 4 ha ou à l'intérieur de ce dernier) vous êtes, dès lors, soumis à l'O.L.D.

Vous devez dans un rayon de 50 mètres autour de votre habitation procéder à cette opération de nettoyage et de mise en sécurité de votre bien et maintenir un gabarit (suppression de la végétation sur 5 mètres de hauteur et 5 mètres de largeur même si ces distances empiètent sur la propriété d'autrui).

Ceci concerne aussi les voies d'accès privées.

Cette nécessité de mise en protection pourrait vous obliger à nettoyer un terrain qui ne serait pas le vôtre (article L131-12 et L 131-13 du Code forestier).

Il s'agit encore de mettre à profit la période hivernale propice pour débiter le débroussaillage.

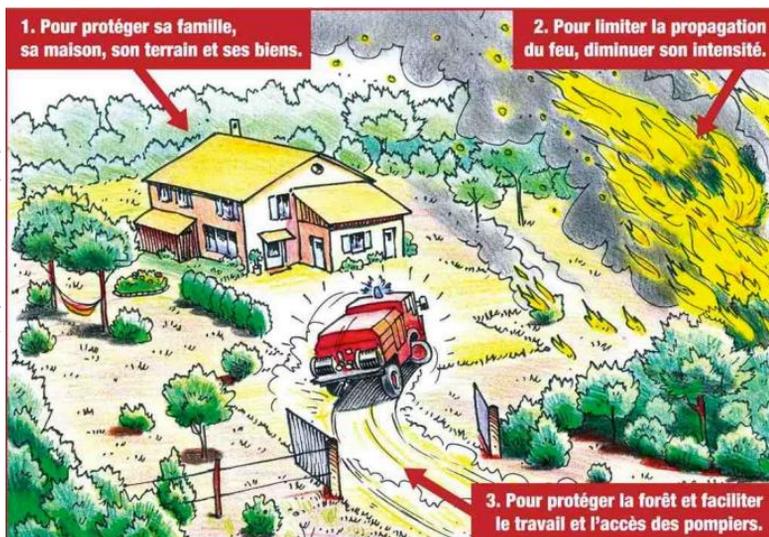
Il est bon de savoir que les compagnies d'assurance sont en droit de réduire ou de refuser l'indemnisation des dommages causés lors d'un incendie de forêt en cas de non-respect des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).
le Gard est particulièrement exposé au risque incendie. Chaque année 25 000 hectares sont détruits dans toute la France, dont 80 % dans le sud-est. Garrigues, forêts, arboretum, espèces protégées, faune, flore constituent un patrimoine irremplaçable qui peut disparaître en quelques heures. Au-delà de ces pertes environnementales, le feu peut entraîner des drames humains. La vigilance permet de les éviter.

La préfecture du Gard a demandé aux communes de définir leur politique de contrôle du débroussaillage. En effet, l'article L 134-7 du code forestier prévoit que le maire doit assurer le contrôle de l'exécution des obligations de débroussailler par ses administrés.

Quelles sont les sanctions ?

Sanction pénale : faute de procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé, le propriétaire d'un terrain encourt l'amende prévue pour les contraventions de 5e classe ([art. R. 163-3 C. forestier](#)).

Travaux effectués d'office : pour les territoires réputés particulièrement exposés au risque, [l'article L. 134-9 du C. forestier](#) précise qu'en cas de carence des intéressés, la commune pourvoit d'office au débroussaillage après mise en demeure du propriétaire et à la charge de celui-ci.



MAIRIE DE SALAZAC

3, place de la Fontaine

30760 SALAZAC

04 66 82 14 69

mairie@salazac.com

- ⇒ Ouverture au public : Lundi et Vendredi de 9h à 12h.
- ⇒ Pour vous rendre en mairie en dehors de ces jours et heures d'ouverture, merci de prendre RV avec le secrétariat au 04 66 82 14 69 ou par mail mairie@salazac.com
- ⇒ Pour prendre RV avec Mme le Maire, les Adjointes ou les Conseillers, prendre contact avec le secrétariat.

LOCATION DE SALLE POLYVALENTE :

- ⇒ 200 € le week-end (habitant de Salazac),
- ⇒ 350 € le week-end (hors Salazac)

PHOTOCOPIES :

- A4 noir = 0,15 €
- A4 couleur = 0,30 €
- A3 noir = 0,30 €
- A3 couleur = 0,60 €

ENVELOPPE PREAFFRANCHIE = 1,50 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

(environnement, ordures ménagères, transport scolaire...)

1717, route d'Avignon

30200 BAGNOLS SUR CEZE

04 66 79 01 02

Redevance Incitative : 0800 72 49 79

CITEZEN

Carte d'identité, passeport

04 66 90 34 00

www.pontsaintesprit.fr, rubrique « mes démarches »



PANNEAUPOCKET



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre Mairie s'équipe de **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de votre Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur Play Store (Android), App Store (Apple) ou AppGallery (Huawei)



Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com



Nous vous invitons à télécharger cette application sur laquelle la Mairie publie régulièrement des informations importantes (alertes météo, travaux de voiries, coupures de réseaux, etc...)

<https://www.mairiesalazac.com>

80 %



Documents et administration

Le Conseil Municipal

Informations

Adresses utiles

ENQUETE PUBLIQUE

Actualités - Salazac infos archives

Les Vendredis de Salazac

Vie associative

Chemins de randonnée

Bienvenue à tous !

C'est un réel plaisir de voir naître ces pages.

Salazac s'est doté cette année d'un site internet, et cet outil est le vôtre. Il nous permettra d'informer, d'administrer, d'échanger et de projeter ensemble les perspectives futures de notre charmant village.

La page Facebook de la Mairie

<https://www.facebook.com/mairiedesalazac/>

Le site internet de la Mairie

<https://www.mairiesalazac.com/>

Dates à retenir

AGGLO MOBILE



Les 17 octobre et 21 novembre de 13h45 à 16h15

Dorénavant pour avoir accès au service de l'Agglo Mobile, il faut prendre rendez-vous en appelant le 06 79 58 66 16.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE



Vous êtes toutes et tous conviés à la commémoration qui aura lieu le lundi 11 novembre devant le monument aux morts. Cette cérémonie sera suivie d'un verre de l'amitié à la salle communale. Départ du cortège à 11h30 devant la Mairie.

Foulées de Salazac le 20 octobre (voir dernière page)

Oyé Oyé, notez cette date !

Les bénévoles du Comité des Fêtes sont mobilisés, il faut nettoyer les chemins, débroussailler, dégager les arbres morts qui entravent les parcours, préparer le balisage, bref, toute une organisation à mettre en place. Ils sont tous sur le pont pour que cet événement caritatif et festif soit une réussite ! Nous comptons sur votre présence, les fonds récoltés iront, comme chaque année, à la ligue contre le cancer pour le soutien des malades, le dépistage et la recherche contre le cancer.

Tous les détails pour l'inscription sur la page Facebook du Comité des fêtes de Salazac : <https://www.facebook.com/CdFSALAZAC>



Venez courir, marcher, il y aura des circuits pour tous, l'important c'est de participer.

Repas de Noël des aînés

Nous vous proposons comme l'an passé, de nous retrouver,

pour **un déjeuner festif offert par la commune pour les plus de 70 ans**

Ce moment de complicité sera ouvert à tous les habitants de Salazac qui souhaitent être présents.

(une participation financière leur sera demandée sur réservation)

La date de cet événement vous sera communiqué prochainement par courrier.



Cet été



Tous les Lundis du mois d'août, à l'occasion des **50 ans du camping de CABARESSE**, un apéritif a été offert aux campeurs par Françoise, la propriétaire des lieux, un moment d'échange bien sympathique.

Cabarese, c'est un camping discret, authentique, comme il en reste peu, la nature y est reine, on y trouve l'essentiel dans ce petit écrin aux portes de la Forêt de Valbonne.

Lors de sorties en nature, nous avons la chance de pouvoir profiter de ce lieu, c'est l'occasion d'une pause-café ou d'une glace alors, n'hésitez pas à vous y arrêter .



Trail nocturne du 2 août

Vers 21h, à la lueur de leurs frontales, plus d'une quarantaine de coureurs se sont élancés depuis la place Saint Clément pour un parcours de 8 Km autour du village. Des compétiteurs, des copains/copines, en famille ou seul, ils ont réalisé un bel effort, il semblerait qu'aucun ne se soit perdu, aucune disparition n'ayant été signalée dans le secteur !



Cet été

Mariage



C'est le 6 septembre dernier que **Pauline Nicolini** et **Gaëtan Jubin** se sont dit OUIiiiiiiii

Débuté le plus merveilleux des voyages, que celui-ci soit riche en belles aventures et rempli d'un amour infini.

Toutes nos félicitations !!



Visite de Denis BOUAD, Sénateur du Gard

Le 1er août 2024, nous avons eu le plaisir d'accueillir M. Denis BOUAD. Un moment d'échange autour d'un café, l'occasion d'aborder les sujets d'actualités de notre commune. Des partages d'expériences toujours enrichissants





Un franc succès pour la fête d'automne du 21 septembre organisée par le Comité des Fêtes. Beaucoup de Salazaciens et Salazaciennes, entre autres, ont répondu « présent ». Il ne fait aucun doute que ces moments de joie et bonne humeur font l'unanimité, nous en avons besoin dans ce contexte pas toujours gai. Nous rencontrer, partager, rigoler, danser, c'est bon pour la santé ! Félicitations aux bénévoles du comité des fêtes pour leur super organisation, leur engagement et leur dévouement.

Club détente et loisirs



Durant la période estivale, de juillet à septembre, la fête bat son plein dans notre village du haut de ses collines. Les Vendredis de Salazac, la Fête votive et le Club Détente et Loisirs, les rendez-vous ne manquent pas. Voici quelques lignes, sur ce dernier, que j'ai le plaisir d'animer, aidée de mes complices. Il y a plus de 20 ans que notre association existe, et qu'elle remplit son rôle auprès des personnes ne pouvant pas partir en vacances. Elles peuvent de cette façon rompre la solitude et passer des moments agréables en bonne compagnie. Cette association fonctionne durant les week-end et les jours fériés, elle compte actuellement 42 adhérents. C'est l'occasion d'organiser des parties de pétanque, de sortir les jeux de cartes, de partager des anecdotes et des rires. Chaque soir autour d'un repas convivial, animé de chants et de danses, la cour de notre salle polyvalente prend des couleurs d'été. Merci à tous de ces si bons moments.

Gilou Borrelly



C'est la rentrée



Les petits loups Salazaciens ont repris le chemin de l'école

Chaque septembre, l'activité scolaire reprend force et vigueur. Voici quelques chiffres pour vous informer des sommes que la municipalité engage pour cette noble cause.
Le coût annuel (pour la saison 2023/2024).
Par enfant en maternelle est de 1509,27 €.
Par enfant en primaire de 490,28 €.
Le montant de la cantine par enfant est de 1213,95 €.
La garderie de 919,35 € et le transport de 4435,68 €.
Soit un total de fonctionnement pour nos têtes blondes et brunes de 38 121,07 €.

C'est 13 de nos petits habitants qui ont repris le chemin de l'école de St Julien de Peyrolas. On n'oublie pas non plus les plus grands au collège et au lycée. Souhaitons-leur une belle année 2024/2025 pleine de réussite.



APRÈS-MIDI JEUX DE SOCIÉTÉ



Tous les mardis à 14h30,
retrouvez la bonne humeur de Sylvaine

Ce rendez-vous est plus qu'un moment de jeux, c'est un lieu de partage, de solidarité et de découverte.
Pour tous les enfants de 7 à 97 ans !
A la salle polyvalente puis à la Mairie en hiver.
Et toujours des gourmandises à partager pour le goûter !





L'ASSOCIATION IMAGINE...
RELANCE SES SOIRÉES

JEUX & SOUPE

8 ET 25 OCTOBRE, 5 ET 22
NOVEMBRE, 3 ET 20 DÉCEMBRE

A PARTIR DE 19H

SALLE POLYVALENTE

Venez partager un moment convivial autour des jeux de société
Chacun apporte une soupe à partager et/ou son jeu préféré,
selon ses envies et ses possibilités!

Pensez à vos couverts, bols etc ;)
Ouvert à TOUS, petits et grands, de Salazac ou d'ailleurs...

Adhésion annuelle bienvenue: 5€

PLUS D'INFOS:

0787876568 OU 0681628295

FACEBOOK: ASSOCIATION IMAGINE SALAZAC



C'est la rentrée



Appel à candidature

La mairie souhaite que les habitants de Salazac soient formés aux gestes qui sauvent. Dans cette optique, nous souhaitons vous proposer de vous inscrire à la formation PSC (Premiers Secours Citoyens)

Afin d'organiser cette journée de formation, nous avons besoin de connaître le nombre de personnes intéressées par cette formation. L'inscription est ouverte à tous les habitants à partir de 10 ans, il n'y a pas d'âge pour connaître les bons gestes.

Cette formation dure 7 heures sur une journée, nous mettrons à disposition la salle communale et nous organiserons un déjeuner pour les participants. La formation sera dispensée par l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers du Gard (UDSP 30)

Selon le nombre de personnes intéressées nous pourrions programmer plusieurs dates.

Le coût de la journée est de 50 € par personne.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.

Enregistrement jusqu'au 3 novembre 2024 en mairie ou par mail mairie@salazac.com

La date de cette journée sera fixée en fonction du nombre d'intéressés.



"Vieillir en Santé"
LA MÉNOPAUSE SANS TABOU
Parlons en !

PARCE QUE CE N'EST PAS UNE MALADIE, JUSTE UNE ÉTAPE DE LA VIE ...

Le **DOCTEUR MAKOSSO** et son équipe vous proposent une conférence-débat le **16 Octobre 2024 à 17H** à la salle multiculturelle à Bagnols-sur-Cèze.



Rappel

**LA CHASSE est ouverte du
8 septembre 2024 au 28 février 2025**



**Les jours de chasse à Salazac :
TOUS LES JOURS
SAUF LES MARDIS ET VENDREDIS**

Les dates d'ouverture de la chasse par département sont fixées pour chaque espèce par arrêté préfectoral, à chaque nouvelle saison. Cela ne signifie pas forcément que la chasse est impossible avant ces dates. Un contexte local particulier peut autoriser la chasse par anticipation ou sur une période plus étendue.

Promeneurs, vététistes et chasseurs...

... parcourent les mêmes sentiers et chemins, chacun selon les règles propres à son activité. Tous aspirent à exercer leur loisir dans des conditions de sécurité, de quiétude et de bonne cohabitation et ce, dans un environnement préservé.

**Il y a de la place pour tout le monde,
le bien-vivre ensemble est donc de mise.**



Si, toutefois, au gré de vos ballades, il vous arrive de vous retrouver dans une battue :

Dans tous les cas :

- ✓ **Faites connaître votre présence** en vous signalant au premier chasseur rencontré,
- ✓ **Faites-vous voir** en vous mettant dans un endroit dégagé, portez des vêtements colorés,
- ✓ **Faites-vous entendre** en parlant, en sifflant, en chantant, en mettant un grelot à votre sac à dos...
- ✓ **Restez sur les sentiers** ou « monotraces » et ne vous aventurez pas hors-sentiers,
- ✓ Si vous avez un chien, **tenez-le en laisse.**

CHASSE EN COURS



Les vendredis de Salazac, cuvée 2024



C'est aussi de la sueur et des sourires





PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 mai, à 18h40, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de **Madame le Maire, Sophie GUIGUE**.

Etaient présents :

Adjoint : M. Louis BORRELLY, M. François VIALLET,

Conseillers Municipaux : Mme Maud BRUNONI, M. Patrick TONARELLI, Mme Léa CHELABI, Mme Hélène CHENIVESSE,

Procurations :

Absents :

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du 26 mars 2024,
- 2- Délibération portant sur la désignation des délégués pour le SIIG,
- 3- Délibération portant sur demande de subventions – dossier protection Incendie,
- 4- Délibération portant sur demande de subventions – dossier rénovation énergétique des bâtiments communaux,
- 5- Délibération portant sur la dénomination de nouveaux chemins ruraux,
- 6- Délibération portant sur la convention entre Présence 30 et la commune,
- 7- Point Urbanisme.

.....
Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Léa CHELABI

1 – Approbation du procès-verbal du CM du 26 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2024.

2 – Délibération portant sur la désignation des délégués pour le SIIG.

Mme le Maire explique que, pour des raisons diverses, les élus, désignés le 10 juillet 2020, ne sont pas disponibles pour les réunions des syndicats, notamment le SIIG et propose que l'on élise à nouveau le titulaire et le suppléant pour le SIIG (Syndicat Intercommunal d'Information Géographique), afin que lors des réunions de ce syndicat le quorum soit atteint.

Mme le propose M. François VIALLET, comme titulaire et Mme Maud BRUNONI, comme suppléante.

Des questions ?

Aucune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'élire M. François VIALLET, titulaire et Mme Maud BRUNONI, suppléante, comme délégués pour le SIIG.

3 – Délibération portant sur une demande de subventions auprès de la Région, du Département, et du Fonds Vert pour la protection incendie des quartiers des Blaquières et de Moze.

Mme le Maire rappelle que le dossier « défense extérieur incendie », c'est-à-dire la pose de bâches à eau souples dans les quartiers Blaquières et Moze dépend de la demande de subventions et pour que le dossier puisse être complet, le Conseil Municipal doit délibérer ; que à Moze une parcelle est divisée en 4, l'hydrant étant trop loin, la pose d'une bâche à eau est indispensable pour les futures constructions ; idem pour le quartier des Blaquières où les maisons sont déjà construites.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 7 895 € HT, soit 9 474 € TTC et, cette action est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la Région, du Département et du Fonds Vert (Etat).

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

SOURCES	MONTANT	TAUX
Fonds propres	2 763,25 €	35 %
Sous-total autofinancement	2 763,25 €	
Région	1 579,00 €	20 %
Département	1 973,75 €	25 %
Fonds Vert	1 579,00 €	20 %
Sous-total subventions publiques	5 131,75 €	
TOTAL HT	7 895,00 €	100 %

LC : est-ce qu'il y a un moyen de savoir où en sont les dotations de Fonds Vert ?

SG : non aucun. L'an dernier, il a été fermé très vite.

LC : quel est le délai entre la demande et l'acceptation (ou non) ?

SG : par exemple pour la demande la DETR, le dossier a été déposé en décembre et nous avons obtenu la réponse en avril.

Autres questions ?

Aucune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel,**
- **D'approuver les demandes de subventions auprès de la Région, du Département et du Fonds Vert,**
- **S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération,**
- **D'adopter les modalités de financement pour la mise en œuvre du projet de pose de deux bâches à incendie à Salazac, quartier les Blaquières et quartier Moze.**

Mme le Maire précise que le dossier de demande de subventions comportera les éléments suivants :

Dossier de base,

Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée,

La présente délibération du Conseil Municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,

Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordants les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus,

Les devis descriptifs détaillés qui peuvent comprendre une marge pour imprévus,

L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus,

Une attestation de non commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

Le plan de situation et le plan cadastral. Dans le cas où l'acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De décider du principe de réalisation des travaux,**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser le Maire à solliciter l'Etat au titre du Fonds Vert à hauteur de 20 %,**
- **D'autoriser le Maire à solliciter la Région à hauteur de 20 % et le Département à hauteur de 25 %,**
- **D'autoriser le Maire à solliciter d'autres co-financement le cas échéant,**
- **D'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.**

4 – Délibération portant sur demande de subventions – dossier rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Mme le Maire expose que depuis plusieurs années la commune porte une réflexion sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux (mairie et salle polyvalente), notamment en terme d'économie d'énergie et de chauffage. Mme le Maire rappelle que la salle polyvalente et l'étage de la mairie sont encore équipés de simples vitrages, que ces bâtiments reçoivent du public pour des réunions ou pour des locations privées.

En premier aura lieu le diagnostic énergétique.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 18 134,17 € HT, soit 21 761,00 € TTC et, cette action est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la Région, du Département et du Fonds Vert (Etat) et des Fonds de Concours de l'Agglomération du Gard Rhodanien.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

SOURCES	MONTANT	TAUX
Fonds propres	4 533,54 €	25 %
Sous-total autofinancement	4 533,54 €	
Région	3 626,83 €	20 %
Département	3 626,83 €	20 %
Fonds Vert	3 626,83 €	20 %
Fonds de Concours TTC	2 820,13 €	15 %
Sous-total subventions publiques	13 700,62 €	100 %
TOTAL HT	18 134,17 €	

PT : est-ce que le coût de l'expertise est intégré dans la demande de subventions ?

SG : oui.

Des Questions ?

Aucune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel,**

- **D'approuver les demandes de subventions auprès de la Région, du Département, du Fonds Vert et des Fonds de Concours auprès de l'Agglomération du Gard Rhodanien,**
- **S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération,**
- **D'adopter les modalités de financement pour la mise en œuvre du projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux**

Mme le Maire précise que le dossier de demande de subventions comportera les éléments suivants :

Dossier de base,

Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée,

La présente délibération du Conseil Municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,

Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordants les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus,

Les devis descriptifs détaillés qui peuvent comprendre une marge pour imprévus,

L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus,

Une attestation de non commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

Le plan de situation et le plan cadastral. Dans le cas où l'acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De décider du principe de réalisation des travaux,**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser le Maire à solliciter l'Etat au titre du Fonds Vert à hauteur de 20 %,**
- **D'autoriser le Maire à solliciter la Région et le Département à hauteur de 20 % chacun,**
- **D'autoriser le Maire à solliciter le Fonds de Concours de l'Agglomération du Gard Rhodanien,**
- **D'autoriser le Maire à solliciter d'autres co-financement le cas échéant,**
- **D'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.**

5 – Délibération portant sur la dénomination de chemins ruraux.

Mme le Maire rappelle qu'une enquête publique concernant le recensement des voies communales et des chemins ruraux va débiter le 21 mai 2024.

M. François VIALLET nous indique sur la carte les chemins suivants :

- chemin de Oliviers,
- chemin du Bourdet,
- chemin de Toulair,
- chemin de Laurelle.

A ces 4 chemins vont s'ajouter 9 chemins ruraux à usage du public ; c'est-à-dire empruntés par les randonneurs depuis plus de 30 ans.

LC : on délibère donc pour intégrer 13 chemins ruraux ?

SG : oui.

MD : l'enquête publique sert à recenser les voies communales et les chemins ruraux.

SG : sachant que chacun revendique sa parcelle et son bout de chemin.

FV : le 16 mai, j'assiste à une formation sur les chemins ruraux.

SG : nous avons ouvert un dossier auprès des avocats concernant le sujet.

Autres questions ?

Aucune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver d'ajouter 13 chemins ruraux à la carte communale de Salzac.

6 – Délibération portant sur la convention entre le groupe Présence 30 et la commune de Salzac.

Mme le Maire explique le Bonjours – Groupe Présence 30 est une association loi 1901 à but non lucratif, qui propose un service de télésurveillance au bénéfice des personnes âgées ou à mobilité réduite. Sur la commune, il y a, à ce jour, 3 abonnés. Si la commune conventionne avec le Groupe Présence 30, minimum les frais d'installation seront offerts au futur abonné ; mais le conseil municipal peut délibérer également pour une participation aux frais d'abonnement et, Mme le Maire propose une participation de 5 € par abonné mensuellement.

LC : Que pour les nouveaux abonnés ?

SG : pour les abonnés actuels, pour le pouvoir vivre à Salzac le plus longtemps possible.

PT : ce qui ferait 180 €/an ?

SG : effectivement. 5 € par abonné me paraît raisonnable dans la mesure où il peut y avoir de nouveaux abonnés.

FV : sachant que ce n'est pas facile de la faire adhérer à la téléassistance.

SG : on a rarement conscience que l'on en a besoin. Il faudra informer le CM de chaque nouvel abonné.

FV : on reçoit le listing régulièrement.

SG : cela nous permet également de recenser les personnes fragiles.

LC : qui choisit les référents ?

SG : l'abonné.

LC : quant est-il par rapport au budget ?

SG : c'est budgété.

Des questions.

Aucune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **d'approuver le projet de convention entre le groupe Présence 30 et la commune de Salazac,**
- **d'approuver le versement de cinq euros (5 €) mensuellement pour l'abonnement, à chaque abonné (existant et futur),**
- **d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention.**

7 – Point urbanisme.

Mme le Maire présente la liste des dossiers d'urbanisme enregistrés en mairie :

- Déclarations Préalables en cours :

DP 03030424R008 : M. Bruno BROMBLET, 418 chemin de Vazeilles. Déposée le 1^{er} février 2024. Pose de panneaux photovoltaïques en toiture. Avis favorable avec réserve le 26 mars 2024.

DP 03030424R0009 : M. Alexis JAUFFRET, 450 chemin les Ribes les Plages. Déposée le 25 mars 2024. Construction d'une véranda. Accord tacite le 25 avril 2024.

DP 03030424R0010 : Mme Naïma TYZRA, 2063 route de Cabarese. Déposée le 31 mars 2024. Retirée le 02 mai 2024.

DP 03030424R0005 : BEMR, 7 rue des Remparts. Déposée le 30 janvier 2024. Rejet tacite le 06 mai 2024.

DP 03030424R0007 : M. Sébastien FABROL, 791 chemin Serre-Méjean. 6 emplacements de camping. Déposée le 09 février 2024. Incomplétude le 09 février 2024.

- Permis de construire en cours :

PC 03030424R0002M01 : M. Bruno CANTELLI, 283 chemin le Pontalio. Déposé le 04 avril 2024.

Fin de séance à 19h35.

Fait à Salazac, le 29 mars 2024

Le Maire,
Sophie GUIGUE.

Le secrétaire de séance,
Léa CHELABI.

TOURNÉE ANNUELLE
DE CONSERVATION CADASTRALE


FINANCES PUBLIQUES

AVIS AUX PROPRIETAIRES FONCIERS

Les propriétaires fonciers sont informés que M. OVARBURY Davy, géomètre du Cadastre, sera de passage en commune au cours des mois d'octobre à décembre 2024 afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral.

Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés.

Le présent avis est affiché par ordre du Maire soussigné.

A. Salazac....., le 29 septembre 2024

Rappel



Encore une fois nous voilà dans l'obligation de faire un énième article sur les poubelles dans notre village. Chaque matin, Pascal, notre employé municipal doit effectuer ce travail ingrat, qui consiste à faire le tri des dépôts sauvages, et à nettoyer notre parking, pour pallier aux négligences, et au mépris de certains administrés.

Depuis quelques mois, nous avons une colonne de tri sélectif sur le parking du village. Nous sommes bien conscients que ça n'est pas suffisant pour absorber la masse de déchets hebdomadaires, c'est pour cela que nous répétons très régulièrement et avec insistance notre demande pour une colonne supplémentaire auprès de l'agglo.

Dans cette attente, nous avons conservé un certain nombre de bacs pour que tous les usagers puissent déposer leurs déchets.

Cet été nous avons été au regret de constater un nombre important d'incivilités quant au tri et à la gestion des déchets à ce point d'apport.

Vous pouvez constater tous les jours et sur ces photos comment est laissé ce point d'apport.

Lors de la journée du 15 août, des habitants et des membres du conseil municipal ont dû ramasser les montagnes de détritus en décomposition abandonnées au pied des bacs.

L'entreprise de ramassage avait refusé de récupérer les détritus qui débordaient des bacs et est donc repartie sans faire la levée et en laissant un avis de refus de collecte. A terme ces refus seront facturés à la mairie et donc déduit du budget municipal.

Notre budget serait mieux employé à prendre soin de notre village.

Pour rappel, la mairie n'est pas responsable de la gestion des déchets, les décisions et la « gestion » sont prises par l'agglo qui a mis en place la Redevance Incitative et cette nouvelle gestion des déchets.

Mais c'est bien notre village et tous ses habitants qui sont concernés au quotidien, alors pour faciliter la vie du village voici un rappel des règles :

- **Pas de sac noir dans la poubelle jaune** (ils sont refusés lors du ramassage puisque censés contenir des ordures ménagères et non du tri)
- Les sacs jaunes doivent être vidés dans la colonne ou les bacs.
- La colonne de tri est ramassée le mardi matin et le jeudi matin

Des cabas pour le tri sont à votre disposition en mairie.

Merci à tous

De nouveaux habitants, de nouveaux talents



Bonjour à toutes et à tous !

Je m'appelle **Nathalie Solovieff** et suis installée depuis peu à Salazac pour mon plus grand bonheur.

Aujourd'hui, j'aimerais vous parler de mon activité : je suis sonothérapeute et coach de vie. J'ai aménagé un espace pour vous accueillir si vous le souhaitez et ainsi découvrir mon univers.

En tant que sono thérapeute, j'utilise les bols Tibétains et les diapasons thérapeutiques pour créer des vibrations sonores puissantes et harmonisantes. L'intérêt de cette pratique est de relâcher les tensions, rééquilibrer l'énergie et calmer l'esprit. C'est pourquoi on parle de « massage sonore ».



Le corps humain est composé de plus de 60 % d'eau. Or, l'eau est un excellent conducteur d'énergie, ce qui permet aux ondes sonores et aux vibrations de se déplacer à travers nos tissus, nos muscles et nos organes. Cette pratique vous offre la possibilité de vous détendre, d'apaiser les tensions dans votre corps et dans votre esprit et, de vous reconnecter à vous-même le temps d'une séance. C'est une pratique douce et profonde qui accompagne chaque personne vers un mieux-être global et, je vous propose une séance découverte de 15 minutes si vous le souhaitez.

En parallèle de cette activité, il me paraissait tout aussi important d'être à l'écoute de celles et ceux qui pourraient en éprouver le besoin. La parole aussi est une forme de vibration qui communique des informations, des émotions, de l'énergie. Et certains ont besoin de s'exprimer et de se faire entendre. En tant que coach de vie, j'accompagne les personnes qui ressentent un désir profond de changement ou de clarté dans leur Vie. Mon rôle est de faire tomber leurs doutes et de les encourager à se reconnecter à leurs désirs profonds. Je les accompagne à prendre conscience de leurs croyances limitantes, pour les dépasser et les aider à faire émerger leur véritable potentiel.

C'est un voyage d'ouverture du cœur et de transformation intérieure, où chaque victoire est un pas de plus vers Soi.

Je fais des séances à mon cabinet mais aussi en visio pour les personnes qui le préfèrent ou qui ne peuvent pas se déplacer.

« Vous n'êtes pas une goutte dans l'océan, vous êtes l'océan tout entier dans une goutte d'eau » (Rumi poète persan)

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à me contacter au 07 87 10 41 55

ou par mail : nathaliesolovieff@gmail.com

Nathalie Solovieff - 51 Chemin du Paty 30760 Salazac



De nouveaux talents et du bien être



"Perché Les Pieds Sur Terre (PLPST) association loi 1901 arrive à Salzac!

Vous avez pu découvrir une partie de ses activités lors du dernier Vendredi de Salzac au lavoir, assistée par Isabelle & Patrick.

L'association accompagne les petits et les grands, à réaliser leurs rêves les plus fous. Danser dans un arbre, Monter dans une voiture de course, Apprendre à Chanter en Dansant...

A chaque Spectacle, La Boîte à Rêves est déposée, c'est le moment d'en profiter !

L'accroche en l'air permet de lâcher... son corps, sa tête... s'apaiser et s'amuser !

Venez découvrir nos Spectacles & Ateliers Découvertes avec initiation à la danse aérienne...

Une Activité Unique pour les Mariages, Anniversaires, EVJF !

La totalité des bénéfices est utilisée pour partager ensemble, acheter du matériel ou réaliser les Rêves...

D'ailleurs le prochain sera transformé en réalité début Octobre ! C'est une Surprise pour celui ou celle qui l'a déposé. Vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux pour ce moment spécial.

A Bientôt !

Avec Force & Douceur. Sonja (@sonja.clair)

Contact au 06.99.31.58.60. ou via les Réseaux Sociaux : <https://linktr.ee/plpst>"



Is'Amma
Isabelle PIERRE
06.66.47.86.25

Massage Amma Particulier et
Entreprise
Soins Psycho-énergétiques

Massage Douce/Heure
Réflexologie

Massage assis et habillé

Pour se faire du bien

Isabelle Pierre sera présente lors des Foulées de Salzac et la veille lors du Forum des activités réunies au lavoir le samedi 19 à 10 h.



Pour les particuliers et les entreprises





Don de moelle osseuse, engagez-vous pour la vie.



Le don de moelle osseuse :

Sujet à certaines idées fausses et peu mis en avant en France, j'aimerais détricoter des croyances peut-être susciter des envies de s'ajouter à la liste des donneurs chez certains e s Salazaciens e s

À quoi sert ce don ?

Il sert pour des personnes malades d'une leucémie, par exemple, mais pas uniquement, plusieurs maladies du sang peuvent nécessiter une greffe de moelle osseuse.

Qui peut donner ?

Il faut s'inscrire entre nos 18 et 35 ans (mais rester sur la liste des donneurs jusqu'à beaucoup plus tard, ouf !).

Être en relative bonne santé soi-même.

Se rendre dans un centre EFS dédié, remplir un questionnaire et faire une prise de sang. La prise de sang sert à déterminer le groupe HLA qui lui-même permet de trouver un éventuel receveur compatible.

À quelle fréquence donne-t-on ?

Il ne s'agit pas d'un don comme celui du sang. Il est très rare d'être compatible. D'où l'importance d'avoir un large groupe de donneurs potentiels. On ne peut être appelé à donner que deux fois maximum et pour la même personne (si la première greffe rate, on laisse alors sa chance à une deuxième).

Mais ça fait mal, non ?

Il ne faut pas confondre moelle osseuse = contenue dans les os et moelle épinière = dans les vertèbres et qui permet la transmission des informations (douleur / mouvement...). La plupart du temps, pour le don, il se fait par aphérèse, c'est-à-dire via le sang. Notre sang passe par une machine, la moelle osseuse est mise de côté, le reste de notre volume sanguin nous est restitué.

Il faut donc prendre au préalable un traitement pour qu'il y ait assez de moelle osseuse dans notre sang.

Parfois mais assez rarement (dans environ 20% des cas), il faut une opération où un os est frotté pour récupérer la moelle osseuse directement dessus. Il faut alors une anesthésie générale. Tout s'effectue au plus proche de chez vous, la moelle fera le reste du voyage sans vous (vous l'avez ?). Une fois qu'un receveur malade est trouvé, vous avez quelques semaines en général pour vous préparer, reconsidérer si vous voulez faire le don ou non et vous organiser.

Si vous êtes tenté e s par l'aventure mais que vous avez encore besoin de creuser tout ça un super site est en ligne :

<https://www.dondemoelleosseuse.fr/devenir-veilleur-de-vie>

Nos centres de références les plus proches pour s'inscrire sont à Montpellier - Valence - Marseille

Il suffit de s'y rendre une fois pour l'entretien médical et la prise de sang.



Mission Locale
Gard Rhodanien Uzège

OCCITANIE

C'est la Rentrée

pour tous !

Les jeunes (16-25) sans solution de scolarité, de formation, ou d'emploi trouveront à la Mission Locale :

- Une **équipe** à l'écoute et mobilisée, experte en Emploi, Formation, retour en Scolarité et dans l'aide à la Vie Quotidienne,
- Un **soutien et des propositions** pour la recherche d'emploi
- Des **offres d'emploi, d'apprentissage et de formation**
- Des **actions dynamiques collectives** : nutrition, sport, projet de jeunes...
- Des **formations qualifiantes**
- Des **conseils** pour trouver sa voie professionnelle
- Des **programmes d'accompagnement** (CEJ, PACEA) avec des **aides financières** pour rechercher un emploi et devenir mobile (permis)
- Des propositions de **séjours professionnels en Europe**



Les entreprises, les collectivités, les associations du territoire pourront :

- **Être aidées** pour leurs recrutements par nos experts Emploi / Entreprise
- **Connaître les mesures d'aide** à l'embauche (PEC, CIE, Emploi francs ...)
- **Recevoir des candidatures** en fonction de leurs besoins

Contactez nous ! 04 66 89 09 34

5, rue des Jardins du Souvenir – B.P 21040
30201 Bagnols-sur-Cèze cedex

contact@mij-gardrhodanien.com - www.mij-gardrhodanien.com





Les Yeux de Salzac



L'été ayant choisi de boucler sa saison avant l'heure et, voyant les maisons secondaires tour à tour fermer leur porte, je devais me hâter pour écrire cet article. Cet après-midi-là, je suis allé frapper à la porte de Florence Boiry. On m'avait soufflé l'idée. La suggestion de remonter le temps, vers nos années « libérées », nos années folles, ne pouvait que me séduire. Les étoiles étaient alignées puisque Florence était chez elle avec un de ses fils, Jean Marie, à la veille de leur départ.

Elle était agitée d'un désir de ménage son aspirateur en main, mais abandonna aussitôt ses velléités, et son outil bruyant, en préférant passer, sans hésiter, quelques heures à papoter sur la terrasse.

Devant moi, une jeune fille de 81 ans, habillée de discrétion, un regard frondateur, et timide à la fois. Un sourire étonné, qui s'excuse presque d'être là, surprise et dépassée par tout ce qu'elle a vécu. Une vie pas comme les autres. Une douce mélancolie se glisse dans ses phrases, sous l'œil moqueur et aimant de Jean Marie.

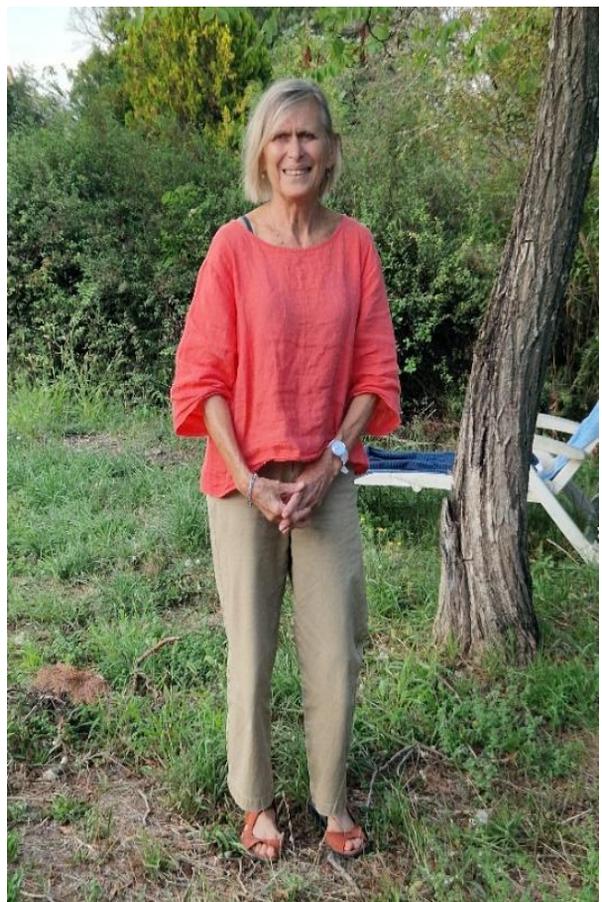
Florence a grandi dans un monde d'hommes. Ils étaient centraliens, polytechniciens, des têtes bien faites qui habitaient dans les quartiers de la Porte d'Auteuil à Boulogne Billancourt.

Son père était scout, copain avec l'oncle d'Antoine, notre conteur ardéchois, créateur des contes à la lune, qui chaque été, nous concocte des veillées magiques devant le coucher de soleil.

A 18 ans, c'est l'année du bac, et des boums. Florence rencontre Michel qui s'appête à entrer à l'ESSEC, une école prestigieuse qui forme des gestionnaires de haute volée. C'est la romance dans une période agitée d'idéaux et d'absolu. C'est le temps des petits boulots, et la vie d'étudiant. Les aiguillages de la destinée ont fait, que nos deux rebelles ont pris le train de la vie ensemble, pour se marier quatre ans plus tard.

Cinq mois après Jean Marie faisait son apparition dans notre monde, suivi de Laurent en 1967. Une grande maison à St Martin réunissait tous les amis lors des vacances, le rendez-vous était incontournable. L'exode dans le Gard, selon les mots de Florence, était une échappée belle. Cette escapade s'est avérée encore plus judicieuse, lors des événements de mai 68. Le pays était paralysé, et Paris soulevait ses pavés pour y chercher la plage. Un an plus tôt, le jeune couple avait acheté une maison à Salzac, mais il faudra attendre cinq ans avant que celle-ci soit habitable.

Jean Marie se souvient du jour où il est passé au travers du plancher vermoulu. Sûrement un jour de chance, puisqu'il en garde un souvenir amusé.





La mère et le fils, évoquent tous deux, les longs trajets pour venir de Paris, chargé de leurs bagages, pour « l'exode » au volant d'une Citroën Méhari. Des aventures pareilles, ça ne s'oublie pas. Il fallait bien ces efforts pour enfin profiter d'un peu d'isolement dans la nature et des baignades quotidiennes dans l'Ardèche. Une fois la maison devenue accueillante, nos parisiens sont devenus salazaciens. De nouvelles attaches allaient se créer.

L'accueil fut parfois un peu difficile au début. Les souris des champs sont surprises lorsqu'elles rencontrent les souris des villes. Les attitudes des nouveaux venus étaient en observations. Les tenues de Florence pouvaient faire rouler les yeux, même si elle n'avait aucune intention de choquer quiconque. Les enfants faisaient bien plus rapidement connaissance.

Florence rejoignait régulièrement les femmes au lavoir pour faire son linge, sous l'œil suspicieux de certaines. Mais la bonhomie l'emportait, et elle recevait bien vite, les conseils des anciennes pour bien frotter et rincer ses vêtements. Puis vint le temps des confidences et des potins, la gazette de Salzac s'écrivait au lavoir.

Les Parisiens peu à peu furent adoptés. Les soirées d'été allaient bon train dans la maison, les réunions d'amis, les rencontres musicales, les artistes de tous horizons, l'éclectisme était à l'image de cette drôle d'époque. C'était le temps où Marie Louise Solterman fumait la pipe, ou madame Blachère élevait ses vers à soie, certains qu'elle tenait au chaud dans son corsage. C'était le temps, où l'épicerie de madame Brun était le point de rencontre des enfants, où monsieur Rouverol, l'instituteur, gardait un œil vigilant sur les pirates de Salzac. Jean Marie et Laurent ont grandi dans cet univers qui depuis a disparu avec leur jeunesse.

Le village, avec le temps s'est en quelque sorte apaisé, et chacun est resté peu à peu devant son écran de télévision. Michel a tiré sa révérence, suite à une longue maladie, et la maison extravagante s'est rendue plus silencieuse. A chaque âge ses plaisirs.





FORUM DES ACTIVITÉS

Un collectif dynamique se forme pour proposer une variété d'activités enrichissantes à Salzac. Ce groupe est composé de personnes de tous âges et horizons. Notre souhait et finalité est de se réunir régulièrement pour organiser des événements qui renforcent le lien social et la cohésion tout au long de l'année, venez nous rejoindre !

**NOUS VOUS ATTENDONS SAMEDI MATIN 19 OCTOBRE 2024
A PARTIR DE 10 HEURES AU LAVOIR AFIN DE VOUS PRESENTER, INITIER A NOS ACTIVITES
AU PROGRAMME :**

- REVEILLONS NOS CORPS** : Renforcement, détente, coordination, amusement corporelle – TOUT PUBLIC
Mardi Soir 18h30/19h Contact : Sonia : 06.99.31.58.60
- MARCHE AVEC BATONS** : Contact : Patricia : 06 12 29 76 44
- PING-PONG** : Contact : Jérôme : 06 12 29 76 44
- **Nathalie SOLOVIEFF : COACH DE VIE – SONOTHERAPEUTE** : 07 87 10 41 55
- JEUX DE SOCIETE : MARDI Après-Midi – Adultes** Contact : Sylvaine : 06.61.86.21.61
- SOIREE JEUX DE SOCIETES- Association Imagine** : Contact Muriel/Maud : 06.81.26.82.95 – 07.87.87.65.68
- ATELIERS ARTS CREATIFS : Adultes. 2 SAMEDI MATIN PAR MOIS : 10 HEURES/11H30 9 ET 23 NOVEMBRE 2024**

**Une participation aux frais peut être demandée selon les activités
SI VOUS AVEZ DES ACTIVITES, ACTIONS A PROPOSER, PARTAGER,
CONTACTEZ-NOUS ! 06.12.29.76.44**

Le Trophée des Roses des Sables



Fred & Corine
Equipage 51
FORCE EN AILES

DU 15 au 27 OCTOBRE 2024

LE PARRAIN DU RALLYE
SEBASTIEN LOEB

Trophée des Sables
Aventure féminine-4x4
buggys - motos - quads

Nos aventurières sur le départ

Frédérique et Corinne seront sur la ligne de départ ce 6 octobre à Pau pour le lancement de ce Rallye. Leur arrivée à Tanger est prévue deux jours plus tard, puis ce sera le désert en direction de Marrakech. Lors des Foulées, un stand sera proposé pour suivre l'évolution de nos deux concurrentes, et nous fêterons le retour de notre Salzacienne, la dernière semaine d'octobre, si tout se passe bien. Donner de la visibilité à la cause, informer et sensibiliser sur les cancers du sein sont les missions auxquelles le Trophée des Roses des Sables s'associe depuis 2012. Sur le rallye, une journée entière sera dédiée à donner de la visibilité à cette cause ! Depuis plus de 20 ans l'association Ruban Rose œuvre pour la lutte contre le cancer du sein. Acteur majeur du monde de la recherche, l'association Ruban Rose a reversé plus de 10 millions d'euros à des projets scientifiques et associatifs pour la lutte contre le cancer du sein.

Suivre le rallye en temps réel sur : trophee-roses-des-sables.fr

Bonne route à nos deux héroïnes !!

FOULÉES DE SALAZAC



**Dimanche 20 octobre
2024 à partir de 9h00**

AU PROFIT DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Octobre rose



Marche : 9,5 km

Courses: 7,5 km et 12,5 km



RÈGLEMENT DE LA JOURNÉE

Art 1 – DATE

Le Comité des fêtes de Salazac organise le dimanche 20 octobre 2024 une manifestation sportive intitulée « les foulées de Salazac » 12ème édition au profit de la Ligue contre le cancer.

Art 2 – PARCOURS et HORAIRES

- **Tracé bleu** : foulée pédestre de 7,5 km dans les bois et sous-bois de Salazac. **Départ à 10H15**
- **Tracé rouge** : foulée pédestre de 12,5 km sur les sentiers et chemins forestiers de Salazac. **Départ à 10H00**
- **Tracé vert** : randonnée pédestre de 9,5 km dans les bois et sous-bois de Salazac. **Départ à 9H30**

Art 3 – INSCRIPTIONS

Les 2 foulées pédestres de 7,5 et 12,5 km sont ouvertes aux adultes de 18 à 100 ans, licenciés ou non.

La randonnée pédestre est ouverte à tous adultes et enfants. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Les inscriptions au prix de 10 € :

- sont enregistrées sur place (place de la fontaine 30760 Salazac) le 20 octobre 2024 à partir de 8H00
- sont prises en compte également le 19 octobre 2024 à la salle polyvalente de 14H00 à 18H00
- sont possibles par courrier au moyen du bulletin d'inscription (disponible par mail à « lesfouleessalazac@yahoo.fr », commerces locaux, mairie de Salazac...) à adresser avant le 18 octobre 2024 à : Mairie de Salazac, Foulées de Salazac, place de la Fontaine, 30760 SALAZAC accompagné du règlement. Toute inscription non complète sera annulée.

Art 4 – RENSEIGNEMENTS

06 16 56 22 51 ou 06 09 91 73 83

07 50 66 63 81

lesfouleessalazac@yahoo.fr

« Les foulées de Salazac » 3, place de la Fontaine 30760 SALAZAC

Art 5 – ENGAGEMENT

L'engagement des 3 parcours est fixé à 10 € par participant de plus de 12 ans.

Les inscriptions par courrier ou courriel doivent nous parvenir avant le 18 octobre 2024 (cachet de la poste faisant foi) accompagnées du règlement par chèque à l'ordre du Comité des fêtes de Salazac à l'adresse : mairie de Salazac, les Foulées de Salazac, place de la fontaine, 30760 SALAZAC.

Suite à notre partenariat avec la Ligue contre le cancer, dans le cadre de la campagne « OCTOBRE ROSE » 8 € de chaque participation seront reversés dans la recherche de lutte contre le cancer, dans la prévention et les dépistages des cancers.

Toute inscription entraîne l'adhésion au présent règlement

Art 6 – RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement vous sera proposé sur les différents parcours ainsi qu'une collation à l'arrivée. PENSEZ A PRENDRE VOS ECO-CUP.

Art 7 – SECURITE

Elle sera assurée par 3 secouristes de la Croix Rouge avec véhicule pour l'évacuation sanitaire des blessés. Liaison téléphonique entre les signaleurs.

Les parcours de 12,5 km et 7,5 km traverseront la départementale CD 141. A ce titre, les coureurs adopteront une attitude prudente et s'engagent à respecter le code de la route.

Etant donné que la période de chasse a commencé, il vous est également recommandé d'être prudent.

Art 8 – ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs seront couverts par une police d'assurance contractée spécialement pour cette matinée auprès de Groupama (place Saint Michel 30130 PONT SAINT ESPRIT) outre la responsabilité civile du Comité des Fêtes.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 9 – DROIT A L'IMAGE

Les participants renoncent à tout droit à l'image pour les photos prises durant l'épreuve. Elles pourront être utilisées par les organisateurs ou les partenaires à des fins promotionnelles.

Art 10 – RESPECT DES PARCOURS

Les participants doivent impérativement rester sur le parcours matérialisé par l'organisateur. Ils s'engagent à respecter l'environnement notamment en conservant avec eux les emballages ou autres déchets. Des poubelles sont installées à proximité des zones de ravitaillement et il vous sera demandé de respecter le tri. L'ensemble des parcours sera inspecté et nettoyé par les organisateurs à l'issue de la matinée.

Art 11 – CONSIGNES SPECIALES

Les organisateurs et les participants s'engagent à respecter les consignes sanitaires qui leurs seront demandées.

Fait à Salazac le 12 août 2024



12èmes Foulées de Salazac 20 octobre 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION*

NOM _____

Prénom _____

Age _____ Sexe H F

Tel _____

Mail _____

Entourer la course ou marche choisie :

Course 7,5 km Course 12,5km

Marche 9,5 km

(Participation 10€, chèque à l'ordre du Comité des Fêtes gratuit pour les moins de 12 ans)

Préinscriptions : avant le **18 octobre**

2024 par courrier adressé à Mairie de

Salazac, Foulées Salazac, place de la

Fontaine, 30760 SALAZAC

(*L'inscription doit être accompagnée de sa cotisation pour être prise en compte)

Inscriptions : sur place la veille de la manifestation et le jour même à partir de 8h00 et jusqu'à 15 minutes avant le départ.

PENSEZ A PRENDRE VOS ECO-CUP ET PENSEZ AU CO-VOITURAGE !

Renseignements : 06 16 56 22 51 -

Chers toutes, Chers tous,

L'automne s'installe et laisse le souvenir d'une agréable saison à SALAZAC.



Juste avant la période de trêve estivale, notre commune a connu des élections complémentaires partielles pour élire quatre conseillers municipaux. Cathy CHAPTAL, Emmanuel LESIEUR, Laurent MARCOVICI et Julien ROCHE ont été élus au soir du premier tour et ont rejoint le Conseil Municipal installé depuis 2020.

Je vous remercie pour votre mobilisation et la confiance que vous leur avez accordée. Cathy, Emmanuel, Laurent et Julien, soyez les bienvenus dans cette équipe. L'exercice du mandat d'élu local est une tâche difficile, je souhaite de tout cœur que nos échanges soient riches, qu'ils permettent de construire et d'agir ensemble.

Notre pays a également connu des turbulences politiques avec l'organisation sous trois semaines des élections législatives anticipées. La décision soudaine du Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale et de convoquer les électeurs dans un délai inédit dans l'histoire de la République a suscité une réelle inquiétude dans nos communes pour organiser ces scrutins dans des conditions satisfaisantes. D'autant que pour SALAZAC, il y a eu double élection. Je tiens à remercier Muriel et Pascal qui ont répondu présent et se sont mobilisés à nos côtés durant cette période. Un grand merci également aux bénévoles qui s'engagent dans la vie citoyenne en tenant régulièrement les bureaux de vote.

Pas sûr que l'exécutif en ait pleinement conscience, d'autant lorsqu'il met plus de deux mois pour installer un gouvernement. Entre temps, il y a eu la parenthèse enchantée des Jeux Olympiques de Paris 2024. Et à SALAZAC, il s'agit de la parenthèse festive avec la fête votive, les Vendredis de SALAZAC, le Club détente et loisirs et pour clôturer la fête de l'automne. Je n'oublie pas le camping de CABARESSSE qui a fêté ses 50 ans cette année. Bravo Françoise pour ton courage et ta ténacité à faire vivre ce bel endroit. Merci à tous les acteurs, qui de près ou de loin œuvrent pour la réussite des festivités sur SALAZAC. Vous avez toute ma reconnaissance.

On ne voit souvent qu'un côté de la fête mais il y a aussi l'avant et l'après. Si chaque évènement est un succès, c'est qu'à la racine, il y a des femmes et des hommes qui font EQUIPE pour construire un projet, un évènement, une soirée. Une équipe, dans sa définition est un groupe de personnes qui agissent, qui font. C'est ce que je souhaite pour SALAZAC, pour nous tous, des femmes et des hommes qui agissent ensemble pour faire de notre commune un lieu de vie dynamique et solidaire.

La jeunesse a repris le chemin de l'école, des études, je souhaite une excellente année scolaire à tous les écoliers, collégiens, lycéens et étudiants. Que cette année scolaire soit synonyme de réussite, de découvertes et d'épanouissement pour tous.

Je voudrai également saluer ici le travail de Pascal, qui chaque jour réoriente les déchets au point d'apport volontaire. J'attire l'attention des nostalgiques du sac jaune que les sacs noirs trouvés à l'intérieur des bacs de tris sont ré-orientés directement vers la colonne d'ordures ménagères. Cela va augmenter la note pour tout le monde. Alors, soyons responsables et gardons notre esprit rebelle pour d'autres sujets tout autant importants. Le mois d'octobre est aussi le mois du dépistage du cancer du sein, mes pensées sont avec toutes les personnes qui se battent contre ce satané mal.

Depuis le 21 octobre 2012, chaque année, les foulées de SALAZAC permettent à tout un chacun de venir marcher ou courir en faveur du dépistage du cancer du sein.

Soyez nombreux, au-delà de la cause, c'est une magnifique matinée qui recharge les batteries.

Avec toute mon attention,

Sophie GUIGUE,
Maire de SALAZAC

Ce magazine trimestriel est le vôtre, vous avez envie de partager votre passion au travers d'un article, vous souhaiteriez voir de nouvelles rubriques, n'hésitez pas à nous le faire savoir et à faire connaître ce journal autour de vous.

Salazac Infos

Mairie de Salazac – 3, place de la Fontaine – 30760 SALAZAC

04 66 82 14 69 – mairie@salazac.com

Léa CANTELLI – Cathy CHAPTAL – Muriel DESUTTER – Maud BRUNONI – Patrick TONARELLI